

ARRETONS LA REPRESSION ANTI-SYNDICALE !

Ces derniers mois, les luttes sociales se sont multipliées. Les salariés ont du résister à une succession d'attaques sans précédents : casse de la Sécu (Retraites, Assurance-maladie, accords pourris sur la formation professionnelle, ...), remise en cause des indemnités du chômage, vagues de licenciements, privatisations, décentralisation, ...

A chaque fois, le mouvement syndical assume ses responsabilités pour s'opposer à cette politique de casse sociale généralisée. Des militants syndicaux s'exposent. C'est ce qui explique la multiplication des cas de répression anti-syndicale :

Quelques exemples

■ Deux militants CGT sont accusés depuis des mois d'être les auteurs de l'incendie de l'usine Daewoo de Longwy (5 ont été mis en garde à vue, parmi lesquels un camarade a été emprisonné 1 mois et un autre 3 mois). La secrétaire générale de l'UL-CGT a également été mise en garde à vue, simplement pour s'être solidarisée avec les accusés.

Le 13 octobre 2004, Kamel vient d'être condamné à 3 ans de prison dont 18 mois fermes et 30.000 euros d'amende. C'est scandaleux car nul ne doute que ce sont les employeurs qui avaient intérêt à ce que l'usine occupée soit évacuée et les stocks détruits pour aboutir à la liquidation judiciaire et non à un plan social : des éléments troublants ont pourtant été communiqués au tribunal, dont l'accumulation est incroyable (absence des cadres le soir de l'incendie, déménagement de la comptabilité et des archives par la direction le matin même, les salariés non grévistes avaient tous reçu l'ordre de rentrer chez eux ce soir là, etc.)

■ En Guadeloupe, l'UGTG (Union Générale des Travailleurs Guadeloupéens) voit des dizaines de ses militants condamnés à des peines de prison ferme, à de lourdes amendes pour leurs actions syndicales (grève, occupation) par la justice de l'Etat français.

■ Mayant Faty, représentante syndicale SUD à Arcade, entreprise de nettoyage sous-traitante de la multinationale hôtelière ACCOR, a été licenciée. C'est elle qui a mené la grève d'un an dans les hôtels ACCOR qui a fait reculer la multinationale sur la question d'une « Charte sociale de la sous-traitance ». Le prétexte à licencier ? Avoir dépassé son montant d'heures de délégation syndicale. C'est une pratique courante pour des milliers de militants syndicaux qui doivent courir dans tous les sens et se démener. Surtout dans les entreprises de nettoyage où les salariés interviennent sur une multitude de sites, toute la France pour le cas d'Arcade. D'ordinaire, ces dépassements d'heures sont sanctionnés par une retenue sur la feuille de paye.

Deux autres militants SUD-rail ont été licenciés, l'un à Dijon, encore dans une boîte de nettoyage, suite à sa nomination comme Délégué Syndical, l'autre à Villeneuve, chez Bourgey-Montreuil (filiale SNCF).

■ Sur Toulouse, depuis 1998, Victor, militant CGT dont le seul crime a été de demander une requalification de ses contrats de travail d'intérim en CDI - et de créer une jurisprudence qui a depuis bénéficié à des centaines de salariés - se voit interdire tout emploi dans les entreprises aéronautiques de la région. C'est le rétablissement officiel « des listes noires » patronales.

■ A Garges-lès-Gonesse (Val d'Oise) l'ex-sénateur-maire UMP, désormais ministre de la précarité, a intenté un procès en correctionnelle à la section SUD Collectivités-Territoriales pour diffamation (diffusion d'un tract dont le verso était une BD satirique à épisodes dans laquelle la ministre a cru « reconnaître sa permanente ». Bilan : 8 agents territoriaux condamnés à de lourdes peines d'amende en première instance, mais relaxés le 18 février par le tribunal d'appel. L'affaire a été portée en cassation par la ministre. Durant cette période, 2 des 8 camarades subissaient une procédure disciplinaire caricaturale qui a abouti à leur suspension de fonction et de salaire pendant 4 mois puis à leur mutation forcée.

■ Roland Veuillet, militant de SUD-Education à Nîmes a été lourdement sanctionné suite à son rôle et son investissement dans le mouvement de grève du printemps 2003 : d'abord suspendu de ses fonctions de CPE, il a subi un conseil de discipline et a été muté d'office à 300 Km (Lyon). Le 7 octobre 2004, il suspend une grève de la fin de 38 jours. Il réclame toujours l'ouverture d'une enquête administrative.

■ Lors du conflit à EDF-GDF, ce sont des dizaines de grévistes qui se sont vus intimer des procédures de sanctions disciplinaires.

■ A Leclerc et à Virgin, le patronat tente de retourner la notion de harcèlement moral contre des militants syndicaux. A Maxilivres Gare de Lyon, Latifa (CGT) a été licenciée puis réintégrée (on attend la confirmation du jugement).

■ Le responsable du comité de chômeurs CGT de Marseille était convoqué dernièrement afin d'être fiché sur le nouveau répertoire génétique des délinquants. C'est une première en France.

Stoppons la criminalisation de l'action syndicale !

Ces cas sont les plus médiatisés mais ils sont loin d'être une exception.
La répression frappe tous les mouvements sociaux.

• Le patronat et l'Etat veulent faire savoir aux travailleurs, et plus spécialement aux plus précaires (saliariat féminin, immigré, jeune) que ceux qui défendent les droits sociaux devront en payer le prix. Et pour eux tous les moyens sont bons, jusqu'à discréditer le Code du travail et les inspecteurs consciencieux. Même l'assassinat de deux inspecteurs du travail par un viticulteur esclavagiste n'a suscité aucune réaction officielle du gouvernement et encore moins du MEDEF, mis à part l'annonce d'une flexibilisation encore plus grande de la main d'œuvre. Encore une provocation !

• Dans le public, les procédures disciplinaires sont des procédures d'exception, une vraie parodie de justice où l'Etat, le maire, le président de région ou du département sont à la fois juge et partie et où tout est joué d'avance.

• Dans le privé, le MEDEF dispose de ses DRH, ou fait appel à des cabinets de consultants pour monter des dossiers et orchestrer la répression anti-syndicale. Il peut également compter sur ses réseaux politiques et judiciaires pour appliquer sa justice de classe.

La lutte syndicale dérange profondément le pouvoir et le patronat.

• Dans le public comme dans le privé, les patrons tentent d'isoler des militants, des sections entières. Ils veulent briser les individus, détruire leurs vies et leurs familles. En multipliant les cas de répression, ils

tendent également de freiner l'implantation syndicale combative, d'organiser la faillite financière des syndicats de lutte.

Nos camarades se sont engagés et se sont exposés au nom et POUR le bien de TOUS les travailleurs !
NE LES LAISSONS PAS TOMBER !

C'est pourquoi nous appelons tous les militants syndicaux et toutes les organisations syndicales à se joindre à une campagne unitaire et intersyndicale sur cette question. Il en est de notre responsabilité à tous. Il est fondamental que nous apportions très rapidement le soutien le plus large possible à nos camarades victimes de cette répression.

Ce soutien peut être apporté de multiples façons ; quelque soit son organisation syndicale, il faut agir solidairement. Par exemple,

- * en s'organisant dans les structures syndicales locales interprofessionnelles et collectifs interprofessionnels intersyndicaux ;
- * en alimentant les caisses de solidarité c'est le nerf de la guerre (frais de justice, compensations salariales aux camarades licenciés ou emprisonnés et à leur famille).
- * en proposant que le syndicat, la fédération, l'union interprofessionnelle participe à la campagne contre la répression, signe et relaie cet appel.

Dans une période où on commémore la victoire sur le nazisme et sur la Charte du Travail de Pétain, les combats passés de nos aînés pour arracher les droits syndicaux et démocratiques doivent garder un sens. Aujourd'hui, nous vous invitons à engager un nouveau combat unitaire pour les faire respecter et les consolider.

Un collectif intersyndical, Réseau Syndical Interprofessionnel, s'est mis en place, avec comme objectif de dénoncer tous les cas de répression antisyndicale, de relayer toutes les actions de solidarité, et de participer à la construction d'un mouvement unitaire et offensif débouchant sur des luttes POUR des acquis, pas seulement CONTRE la répression et la régression.

La fédération SUD-rail y participe aux côtés d'autres structures de l'union SOLIDAIRES, de la CGT, ...

<http://pagesperso.laposte.net/rsi/>

**Réintégration de tous les camarades licenciés pour activité syndicale,
Retrait de toutes les sanctions pour les victimes de répression anti-syndicale**